

Arrêté N° 2023-178

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté:

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au MASTER INFORMATIQUE / CONCEPTION ET INTEGRATION MULTIMEDIA (CIM), est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 30/05/2023

La Présidente, DÉMIE DE LI ON LUMI PRESITÉ LUMI PRE LYON 2

Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

MASTER INFORMATIQUE / CONCEPTION ET INTEGRATION MULTIMEDIA (CIM)

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Serge MIGUET	mcf
Enseignante-chercheur	Mihaela SCUTURICI	mcf
Enseignant-chercheur	Pierre Marie GANDOIN	mcf
Professionnel	Frédéric Reynaud	Directeur artistique
Professionnelle	Tatiana FOUNTOUKIDOU	Ingénieur de recherche